

REGLEMENT INTERIEUR de L' ECOLE DE CIRQUE LA BOITE AUX CIRQUOUITES

L'inscription à l'école de cirque entraîne l'acceptation et le respect du règlement intérieur suivant:

L'inscription à l'école de cirque "la boîte aux cirquouités" n'est valable que si :

- ✓ l'élève a effectué la séance d'essai et en ressort volontaire de poursuivre
- ✓ le tuteur légal a rapporté la fiche d'inscription dûment remplie et signée ainsi que toutes les pièces obligatoires stipulées dans la fiche
- ✓ la cotisation annuelle a été réglée pour la troisième séance de l'élève ainsi que la licence fédérale.

Il est à noter que:

- ✓ toute année commencée est due et **aucun remboursement ne pourra être réclamé** en cas d'abandon de l'élève ou d'absence inférieur à 1 mois,
- ✓ les absences prolongées (maladie longue, à partir de 1 mois) devront être justifiées par un certificat médical attestant de ce fait, il pourra alors être mis en place le remboursement partiel ou total de la cotisation. La demande devra être adressée au président avant la fin du trimestre concerné.
- ✓ les enseignants de l'école de cirque se réservent le droit d'accepter ou de refuser toute personne à l'issue de la séance d'essai, ainsi qu'en cours d'année si cela s'avérait nécessaire.
- ✓ Les enfants sont sous la responsabilité des enseignants aux horaires de cours , en dehors de ces horaires les élèves sont sous la responsabilité de leurs représentants légaux
- ✓ En cas d'absence des intervenants, une solution de remplacement essaiera d'être mis en place dans la mesure du possible, en cas d'absence prolongé d'un intervenant (supérieur à 1 mois consécutif) et sans aucune solution de remplacement un remboursement sera possible des séances annulées.

Les élèves (enfants, adolescents, adultes) se doivent de:

- ✓ respecter les horaires de début et de fin de cours
- ✓ respecter le matériel et les locaux
- ✓ participer au rangement du matériel
- ✓ avoir une attitude respectueuse envers les enseignants et les autres élèves
- ✓ avoir une tenue adaptée à la pratique du cirque (jogging, vêtement souple, chausson souple)
- ✓ retirer tous les bijoux pendant, les bagues et montres

Les parents ou représentant légal de l'enfant se doivent de :

- ✓ accompagner leurs enfants de moins de 13 ans jusqu'à la salle d'entraînement et venir les récupérer à l'heure prévue
- ✓ fournir une décharge de responsabilité pour tout enfant ou adolescent qui viendrait et repartirait seul des cours de cirque
- ✓ fournir les noms et prénoms des personnes autorisées à venir chercher leur enfant aux cours de cirque (une carte d'identité sera demandée)

les enseignants se doivent de:

- ✓ être à l'écoute des élèves et parents avant ou après les cours
- ✓ demander un entretien avec les parents en cas de problème persistant avec un élève (non respect du matériel, prise de risque excessive....)
- ✓ arrêter le cours d'un enfant pour raison grave: santé, sécurité, comportement

Nom, prénom et signature de l'élève

Signature des représentants légaux

(précédée de la mention "lu et approuvé")